

ALSACE

Axe 3 : Encadrement et management des équipes

Formation des maîtres d'apprentissage : module de base

Contexte

Exercer le rôle de maître d'apprentissage demeure une mission essentielle qui ne s'improvise pas. Il s'agit en effet de partager ses savoir-faire, d'accompagner la montée en compétences au plus près des besoins de terrain, d'aider l'apprenti à s'intégrer dans l'établissement. Pour accompagner son apprenti le mieux possible, le maître d'apprentissage doit prendre conscience de ses propres savoirs et savoir-faire, mettre des mots sur son expérience, bien communiquer, accompagner...La présente formation cible en conséquence l'ensemble des compétences nécessaires au plein exercice de cette fonction, et intègre, pour les maîtres d'apprentissage qui le souhaitent, une préparation et un accompagnement individualisé à la certification.

Objectifs

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant.
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle.
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages.

Renseignements complémentaires

Modalité pédagogique : Présentiel ou blended learning

Nombre de participants : De 8 à 15 participants

Coût pédagogique : Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

Programme

JOUR 1

Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant

- Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise.
- Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise.
- Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.

Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle

- Suivre le parcours avec le centre de formation.
- Organiser le parcours au sein de l'entreprise.
- Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage.

JOUR 2 Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

- S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.
- Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
- Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.
- Elaborer son plan d'actions individualisé.

Exercice

2025

Code de formation

AFR 3.03

Nature

AFR

Organisé par

Cadres en Mission Formation

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences